

EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

Décret n°2021-25 et Arrêté du 13/01/2021

Une nouvelle opportunité pour les entreprises de renforcer leur sécurité fiscale !

Toutes les entreprises sont concernées !

Qu'est-ce que l'Examen de Conformité Fiscale ou ECF ?

- Cotélib devient "certificateur" et réalise un "audit" en toute indépendance et sans conflit d'intérêt.
- 10 points de contrôle.

Quels sont les intérêts et les avantages pour une entreprise à souscrire à l'ECF ?

- ➡ Réduire le risque de subir un contrôle fiscal.
- ➡ Détecter des anomalies et corriger les erreurs.
- ➡ Garantir l'absence des pénalités et des intérêts de retard en cas de redressement.
- ➡ Être exempté de l'Examen Périodique de Sincérité (EPS).
- ➡ Accroître son image de "qualité" auprès de ses partenaires : clients, fournisseurs, banques, etc.



Pour le cabinet conseil, choisir l'ECF pour ses clients, c'est renforcer la sécurité comptable et fiscale de son client en confiant la réalisation de l'ECF à un tiers de confiance ! ... Cotélib



Quel est le tarif de l'ECF ?

Vous êtes adhérent-e chez Cotélib, bénéficiez d'un tarif privilégié ! **120 € TTC ... avec la réduction d'impôt* : 40 € TTC** Vous n'êtes pas adhérent-e ? 300 € TTC

* Dédectible au titre des frais professionnels. Possibilité de bénéficier de la réduction d'impôt de 915€ (CGI, art. 199 quater B). Seuls les adhérents d'un Oga ou Omga peuvent bénéficier de cette réduction d'impôts. **ATTENTION !** Les clients d'un viseur fiscal conventionné ne sont pas éligibles à cet avantage.

LES 10 POINTS DE CONTRÔLE

— 1 —

La **conformité** du FEC

— 2 —

La **qualité comptable** du FEC au regard des principes comptables

— 3 —

La **certification des logiciels** de caisse (détention du certificat de l'éditeur)

— 4 —

Le **respect des règles** sur le délai et le mode de conservation des documents

— 5 —

La **validation** du respect des règles liées au régime d'imposition appliqué en matière d'impôt sur les bénéfices et de TVA

— 6 —

Les **règles de détermination** des amortissements et leur traitement fiscal

— 7 —

La **détermination des provisions** et leur traitement fiscal

— 8 —

La **détermination des charges** à payer et leur traitement fiscal

— 9 —

La **qualification** et la **déductibilité** des charges exceptionnelles

— 10 —

Le **respect des règles** d'exigibilité en matière de TVA (collectée et déductible)